

COMMUNE DE GAUSSON

Date de convocation : 14/09/26
Date d'affichage : 14/09/26
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt six, le 18 septembre, à 20 H 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Julien KEROMEST, Maire.

Etaient présents : Julien KEROMEST, Maire,
Hélène DUPONT, Pierre TANGUY, Caroline GROSSET, Adjoints,
Marie-Thérèse PLANCKEEL, Marylène LE GUELVOUT, Pierrick BEUREL, Caroline HOCHET, Goulwen LE HELLOCO, Jean-Yves LE PLENIER, Cécile JEUNESSE
Clément ELOY, Anne-Marie ROINIER, Valentin BANNIER

Absent excusé : Maxime PRAT

Secrétaire : Goulwen LE HELLOCO

OBJET : Servitude passage canalisation eau privée Helnault/GAEC de la Mare

Vu la demande faite par le GAEC de La Mare souhaitant bénéficier d'une servitude de canalisations privée souterraine destinée à assurer l'alimentation en eau entre les bâtiments desservis par ladite canalisation au lieudit « Helnault »

La servitude s'exercera sur la traversée de la VC n°7 et du CE n°27 destinée au passage, à l'enfouissement et l'entretien de la canalisation privée permettant de relier les bâtiments, permettant un droit de passage pour faire effectuer tous les ouvrages nécessaires, toutes vérifications utiles ainsi que tous les travaux d'entretien, de réparation ou de reconstitution de toute ou partie de la canalisation qui ne pourra intervenir que d'un commun accord avec la commune de Gausson.

Le Conseil Municipal :

Donne un avis favorable concernant le passage de ladite canalisation, ainsi que la servitude mise en place.

Autorise M. Le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à l'objet de la présente délibération, en l'étude de Maître PINCEMIN, Notaire à Plouguenast.

Fait les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

M. Julien KEROMEST, Maire

